**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** - (1981)
**Heft:** 592

**Artikel:** Centralisation nucléaire : l'antidote du vote
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1012065

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 04.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

chargée de ratifier l'opération, ont apporté un certain nombre de révélations qui appellent d'autres réactions que la résignation amère.
L'administrateur Uldry a renseigné sur la vente d'un paquet de 90 000 actions acquises par un consortium, au fil du temps, hors bourse (selon d'autres sources 80 000, selon d'autres sources encore 60 000). Investissement, 21 millions. L'administrateur-délégué, Fritz W. Meyer, participe à ce consortium.
Le prix payé par Olivetti pour ce paquet, et qui lui garantit la majorité absolue sur l'entreprise yverdonnoise, sera fixé selon la marche des affaires en 1984. Il devrait normalement être de 26 millions. Soit un bénéfice, jugé normal (sic), de cinq millions.
Pendant ces trois ans, M. Meyer restera administrateur-délégué. Il aura comme tel à prendre des décisions: il devra discuter de revendications salariales; il devra expliquer que les pensions ne peuvent être indexées, vu les obligations commerciales de l'entreprise qui ne lui permettent pas de faire des versements supplémentaires à la caisse de pension, etc...
Quelle autorité (morale) aura M. Meyer quand ses interlocuteurs sauront qu'au terme des trois ans il se met, avec ses partenaires du consortium, cinq millions dans la «fouille»? Pardon du terme! Pardon du peu!
A partir de là, plusieurs questions.
L'incertitude sur le chiffre réel des titres offerts à Olivetti (fourchette: 90 000 à 60 000) est-elle à mettre en rapport avec la fuite concernant l'accord avec Olivetti, fuite qui a permis de jouer sur une forte plus-value du titre Hermès. Le consortium était-il vendeur du «surplus»?
Comment ont été réunis les titres par le consortium? Avec quel appui des banques? Lesquelles?
Enfin, quel a été le rôle de la Banque Cantonale Vaudoise, gros actionnaire d'Hermès?
M. Gisling, ancien président d'Hermès, a démissionné faute de pouvoir approuver (les versions des journaux ne sont pas unanimes sur cette interprétation) l'accord parallèle. Les nouveaux administrateurs prévus étaient M. Duboule, conseiller national genevois (à quel titre ce poste à Yverdon?) et M. Pahud, président de la direction de la Banque Cantonale Vaudoise. Est-ce vraiment leur place, au vu des révélations rendues publiques?
Il serait dès lors naturel que le débat soit largement public. L'assemblée des actionnaires (328 actionnaires, représentant 67,3% du capital actions), et c'est bien, n'a pas été totalement passive. Et le Grand Conseil, le sera-t-il? **A. G.**

---

**VAUD**

# Centralisation nucléaire: l'antidote du vote

Initiative pour un contrôle démocratique du nucléaire: le Conseil d'Etat vaudois est contre, il fallait s'y attendre. Il s'agit (votation le 14 juin prochain) d'accorder à la population dans son ensemble le droit de se prononcer sur un projet d'installation nucléaire, lorsque le canton est appelé à donner son avis en vertu de la législation fédérale. Jusque-là, c'était le Conseil d'Etat qui préavisait.
L'opposition de l'Exécutif cantonal s'articule sur trois raisons qui sont schématiquement les suivantes: s'agissant du nucléaire, les sujets sont trop «techniques» pour que la consultation populaire puisse être assez claire; des consultations populaires de plus dans un calendrier déjà surchargé ne s'imposent pas; et enfin, une consultation cantonale de caractère consultatif, par les déceptions qu'elle peut provoquer en cas de décision définitive opposée au niveau fédéral, ferait plus de mal que de bien...

Espérons que le débat public sur le texte de l'initiative volera plus haut que les arguments avancés par le Conseil d'Etat à l'appui de son refus!

Trop «technique», le débat sur le nucléaire? En tout cas pas pour les citoyens et citoyennes d'autres cantons qui ont d'ores et déjà accepté des initiatives similaires (Neuchâtel, Zurich ou Schaffhouse; Saint-Gall et Obwald bientôt; à Bâle-Ville et Bâle-Campagne les textes votés obligent le Conseil d'Etat à refuser des autorisations nucléaires)... Navrante image de la population vaudoise donnée par les autorités politiques elles-mêmes.
Un calendrier déjà surchargé? Voilà enfin l'argumentation passe-partout qui permettra de s'opposer à toute consultation populaire «indésirable»... Des déceptions après le vote du fait des méprises possibles sur la valeur de la consultation? Décidément, le corps électoral vaudois ne mérite pas la démocratie la plus élémentaire. Rideau.

En définitive, et sur le fond, quoi de plus normal que le peuple vaudois puisse de prononcer, fût-ce à titre consultatif, sur tout projet nucléaire, alors même qu'une loi sur les économies d'énergie vient d'être mise sous toit? Il y va là de la plus élémentaire cohérence, si on réalise que le nucléaire est gaspilleur par essence.

L'initiative vaudoise est l'occasion d'éclairer un des enjeux les plus délicats de notre politique énergétique: la contradiction manifeste entre la centralisation nucléaire et le fédéralisme à l'helvétique. On ne la résoudra pas en déléguant un peu honteusement les responsabilités, en baillonnant l'opinion autant que faire se peut. On ne la résoudra qu'en proposant les vrais choix aux citoyens consommateurs, en leur indiquant clairement par exemple quel est le prix à payer d'un refus de l'atome, sur le plan personnel tout d'abord, sur le plan de la nécessaire solidarité nationale ensuite. C'est à cette condition que ces prochaines années les cantons suisses s'épargneront le jeu tragique du ping-pong nucléaire (d'accord avec des centrales, mais pas trop près de chez moi!). C'est à cette condition que les espaces déjà gagnants sur le territoire de la Confédération, dans le secteur industriel entre autres, ne pousseront pas leur avantage sur le terrain énergétique aussi, jusqu'à imposer aux plus défavorisés le rôle de cantons poubelles nucléaires.